

INITIER DES ANALYSES DE DEPISTAGE ET DE CONTROLE DE L'ENTEROCOQUE RESISTANT A LA VANCOMYCINE (ERV)		
RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE :	☐ OUI	☒ NON
RÉFÉRENCE À UNE DIRECTIVE :	☐ OUI	☒ NON
PROFESSIONNELS VISÉS PAR L'ORDONNANCE Infirmières qui possèdent les connaissances et les compétences nécessaires.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE Personne admise ou inscrite.		

INDICATIONS ET CONDITIONS

- Hospitalisation au moins 24 heures dans un centre hospitalier au cours de la dernière année.
- Personne colonisée ou infectée par le ERV.

CONTRE-INDICATIONS

- Aucune

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU OBJECTIF VISÉS

- Contrôler toute propagation de la bactérie multirésistante ERV dans nos établissements et inter-établissements.
- Suivre l'évolution de l'ERV chez une personne diagnostiquée.
- Permettre à la PCI de suivre l'évolution de la transmission du ERV.

LIMITE/ORIENTATION VERS LE MÉDECIN

- Signes d'infection à un site colonisé.
- Résultat positif chez une personne non connue colonisée ou infectée au ERV.

DIRECTIVES

- Procéder à l'examen clinique.
- Se référer aux «Mesures spécifiques en présence de bactéries multirésistantes (BMR) et du Clostridium difficile».
- Consulter l'algorithme de dépistage et de contrôle de l'ERV correspondant (annexe 1 et 2).
- Procéder au prélèvement :
 - Écouvillonnage rectal (le spécimen doit être souillé de selles).
 - Autres sites infectés ou colonisée au ERV (plaie, stomie, et urine).

En CLSC :

- Effectuer seulement les prélèvements de contrôle chez les personne colonisée ou infectée.

MÉDECIN RÉPONDANT

- Le médecin répondant mentionné sur le formulaire d'application de l'ordonnance sera le médecin traitant s'il est membre du CMDP de Vaudreuil-Soulanges. Autrement, il s'agira du médecin de garde.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

RÉFÉRENCE AUX MÉTHODES DE SOINS

- Prélèvement de selles.
- Prélèvement des sécrétions anales (écouvillonnage rectal).
- Culture de plaie.
- Culture d'urine.

RÉFÉRENCE

- Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, 2006. *Mesures spécifiques de prévention et de contrôle des infections en centre d'hébergement pour les personnes âgées, CLSC et domicile. SARM, ERV, Clostridium difficile.*
- CDC, 2006. *Management of Multidrug-Resistant Organisms In Healthcare Settings.*
- Institut national de santé publique du Québec, 2012. Mesures de prévention et contrôle de l'entérocoque résistant à la vancomycine dans les milieux de soins aigus du Québec
- MSSS, 1998. Mesures de contrôle et de prévention des infections à entérocoques résistants à la vancomycine au Québec

Approuvée le	Révisée le
20-05-2010	2014

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par : Brigitte Duquette conseillère-cadre en soins spécialisés et prévention des infections

Instances consultées :

Validée par :

Nom du médecin

Médecin associé au programme

Date

Nom de la présidente

Présidente du Comité pharmacologie (si médication impliquée)

Date

Nom de la directrice

Directrice des soins infirmiers, gestion des risques
et de la qualité et santé physique

Date

Nom du membre

Membre du Comité des ordonnances collectives

Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Cette ordonnance collective a été adoptée par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS de Vaudreuil-Soulanges

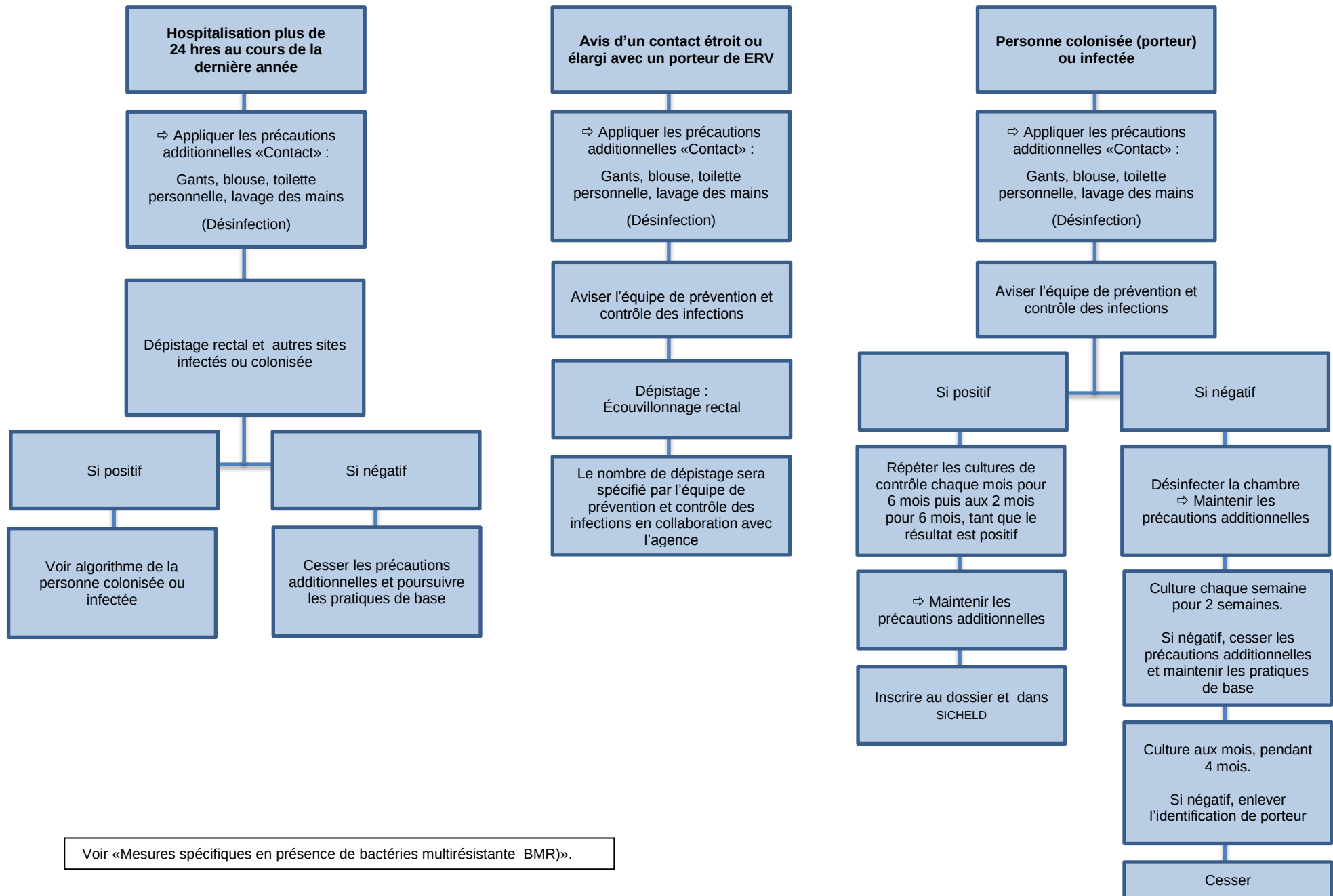
Nom de la présidente

Présidente

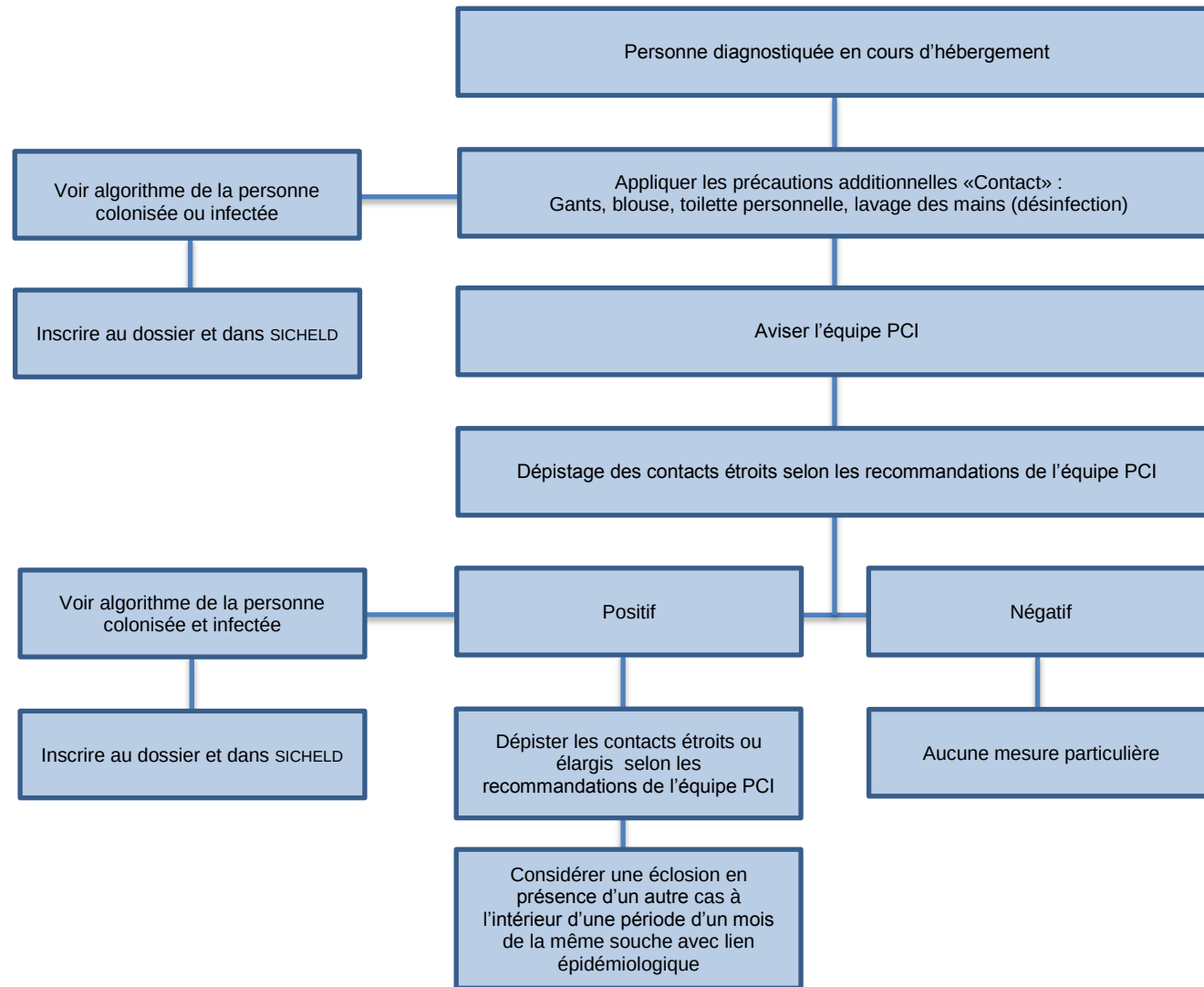
Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Date

ALGORITHMES DE DÉPISTAGE ET DE CONTRÔLE DE L'ERV



ALGORITHMES DE DÉPISTAGE ET DE CONTRÔLE ERV SI UNE PERSONNE EST DIAGNOSTIQUÉE EN COURS DE SÉJOUR



Voir «Mesures spécifiques en présence de bactéries multirésistante BMR».